RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Votre espace professionnel

Services en ligne des
professionnels

FOCUS

sur

Les téléprocédures

Modifier les coordonnées de votre espace professionnel

Dernière mise à jour
27/10/2026

Sommaire

1. Présentation....3
1.1 Objet de la fiche....3
1.2 À qui s'adresse cette procédure ?....3
1.3 Précisions sur le champ de cette procédure....3
1.4 Étapes de la procédure....3
1.5 Pré-requis....3
2. Accès à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr....4
3. Modification de vos coordonnées....9
4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche....14

1. Présentation

1.1 Objet de la fiche

Les usagers professionnels des téléprocédures de l'administration fiscale peuvent accéder à leurs services en ligne depuis leur espace professionnel.

Un espace professionnel appartient à une personne dont les coordonnées sont renseignées lors de la création de l'espace. Elles peuvent être modifiées par la suite grâce à la procédure de modification des coordonnées.

Cette fiche[1] présente l'enchaînement des écrans de la procédure de modification des coordonnées de l'espace professionnel.

1.2 À qui s'adresse cette procédure ?

Cette procédure s'adresse à tout usager détenant un espace professionnel.

1.3 Précisions sur le champ de cette procédure

L'adresse électronique étant l'un des deux identifiants d'accès à l'espace professionnel (l'autre étant le mot de passe), elle n'est pas directement modifiable par cette procédure. Pour cela, veuillez consulter la fiche FOCUS *Modifier les identifiants de connexion*.

Aussi bien lors de la création de l'espace que lors de la modification ultérieure, les coordonnées **doivent être soigneusement conservées** (impression et/ou sauvegarde du récapitulatif de vos données personnelles au format PDF).

En effet, certaines des informations présentes sur le récapitulatif (ex : n° d'abonné) sont indispensables lors de certaines opérations.

1.4 Étapes de la procédure

Cette procédure se réalise en trois étapes qui vous concernent directement :

1. **Accès à l'espace professionnel** sur www.impots.gouv.fr
2. **Modification des coordonnées**
3. **Sauvegarde et/ou impression des informations récapitulatives**

1.5 Pré-requis

Pour modifier ses coordonnées, l'usager doit accéder à son espace avec son adresse électronique et son mot de passe.

1 L'ensemble des fiches FOCUS est disponible sur le site www.impots.gouv.fr > Connexion à l'espace professionnel > Besoin d'aide ? Accéder aux fiches pratiques.

2. Accès à votre espace professionnel sur www.impots.gouv.fr

La procédure débute par l'accès à la page d'accueil du site www.impots.gouv.fr.

Depuis un ordinateur :



Cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

Depuis un smartphone ou une tablette:

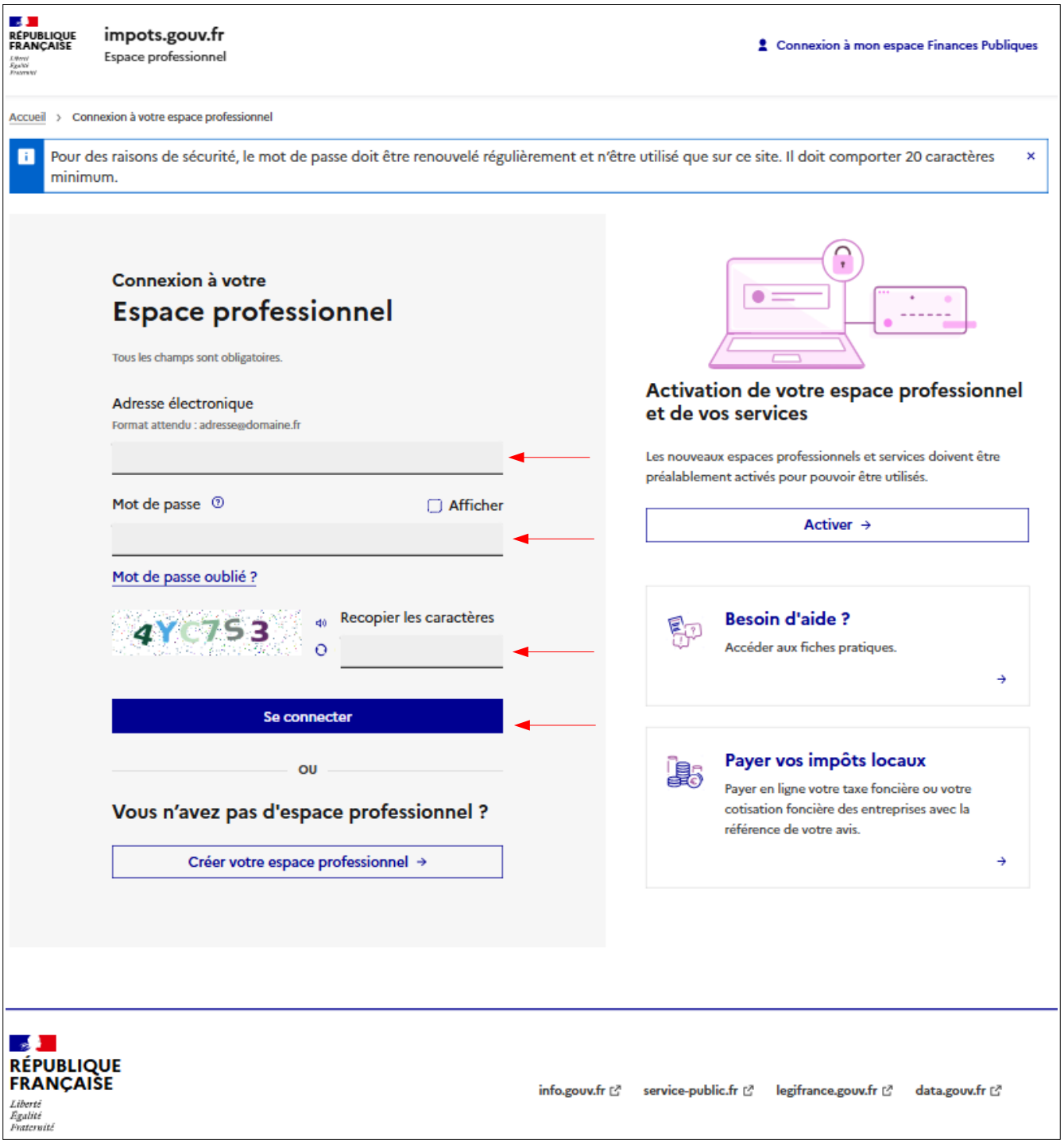




Cliquez sur le bouton "menu" ☰

Puis cliquez sur "Connexion à l'espace professionnel" Connexion à l'espace professionnel

L'écran ci-dessous vous est ensuite affiché :

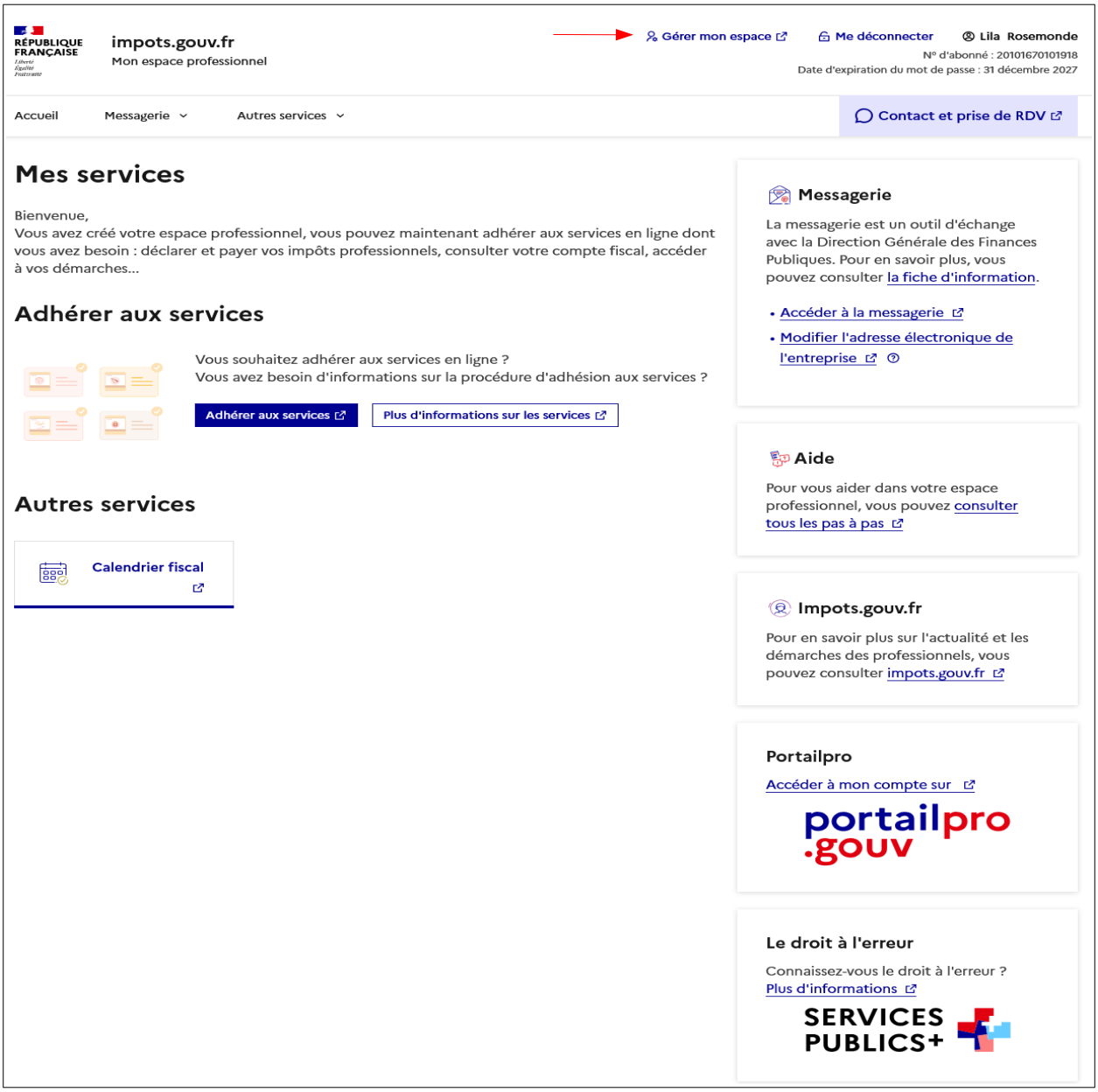


↳ Saisissez votre adresse électronique et votre mot de passe, renseignez les caractères de l'image et cliquez sur le bouton « Se connecter »

La page d'accueil de votre espace s'affiche. Trois écrans sont possibles selon que vous disposiez de services pour aucune, une seule, ou plusieurs entreprises.

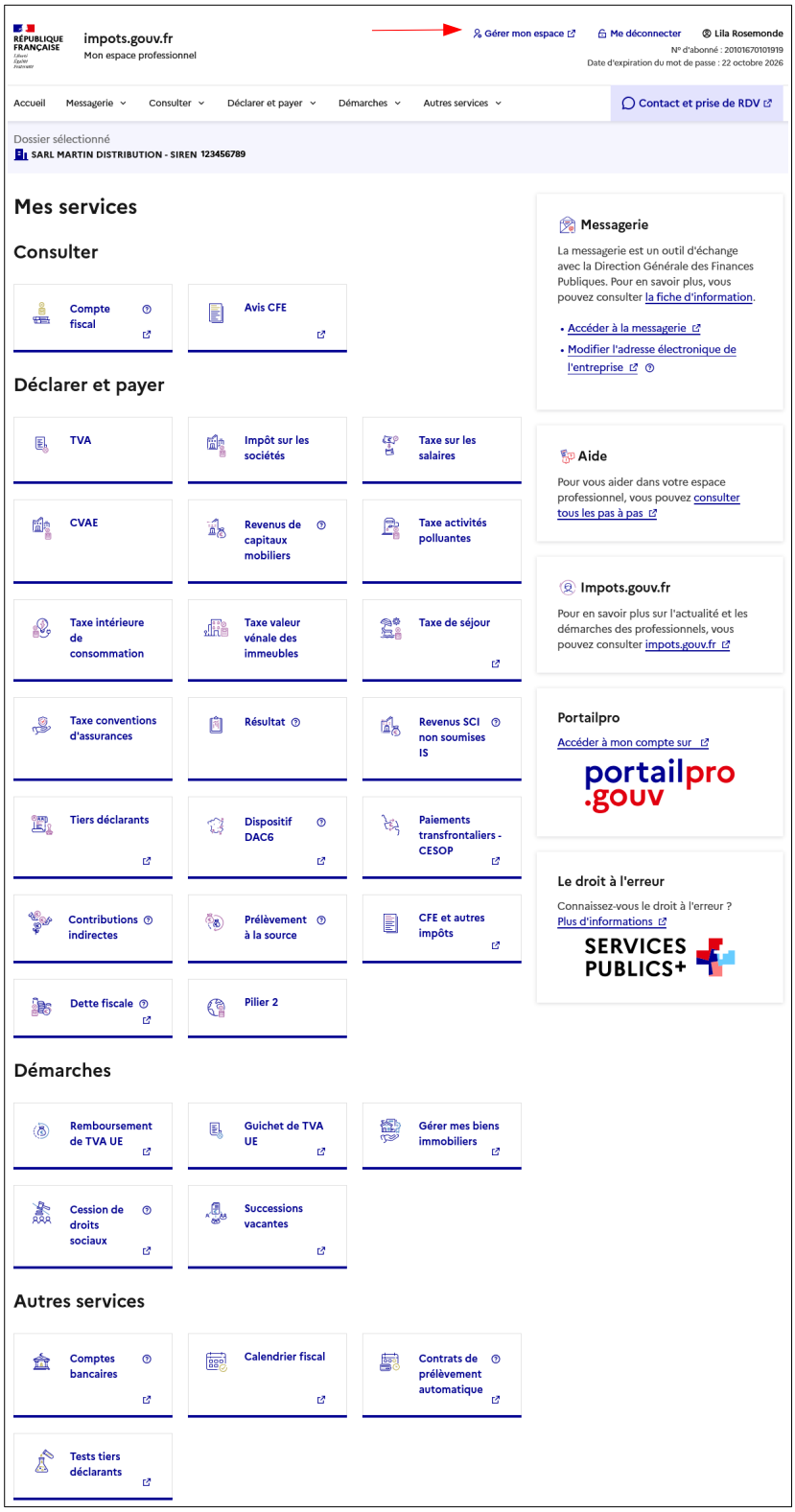
Après votre authentification, un de ces trois écrans vous sera proposé :

Écran 1 : vous ne disposez d'**aucun service**



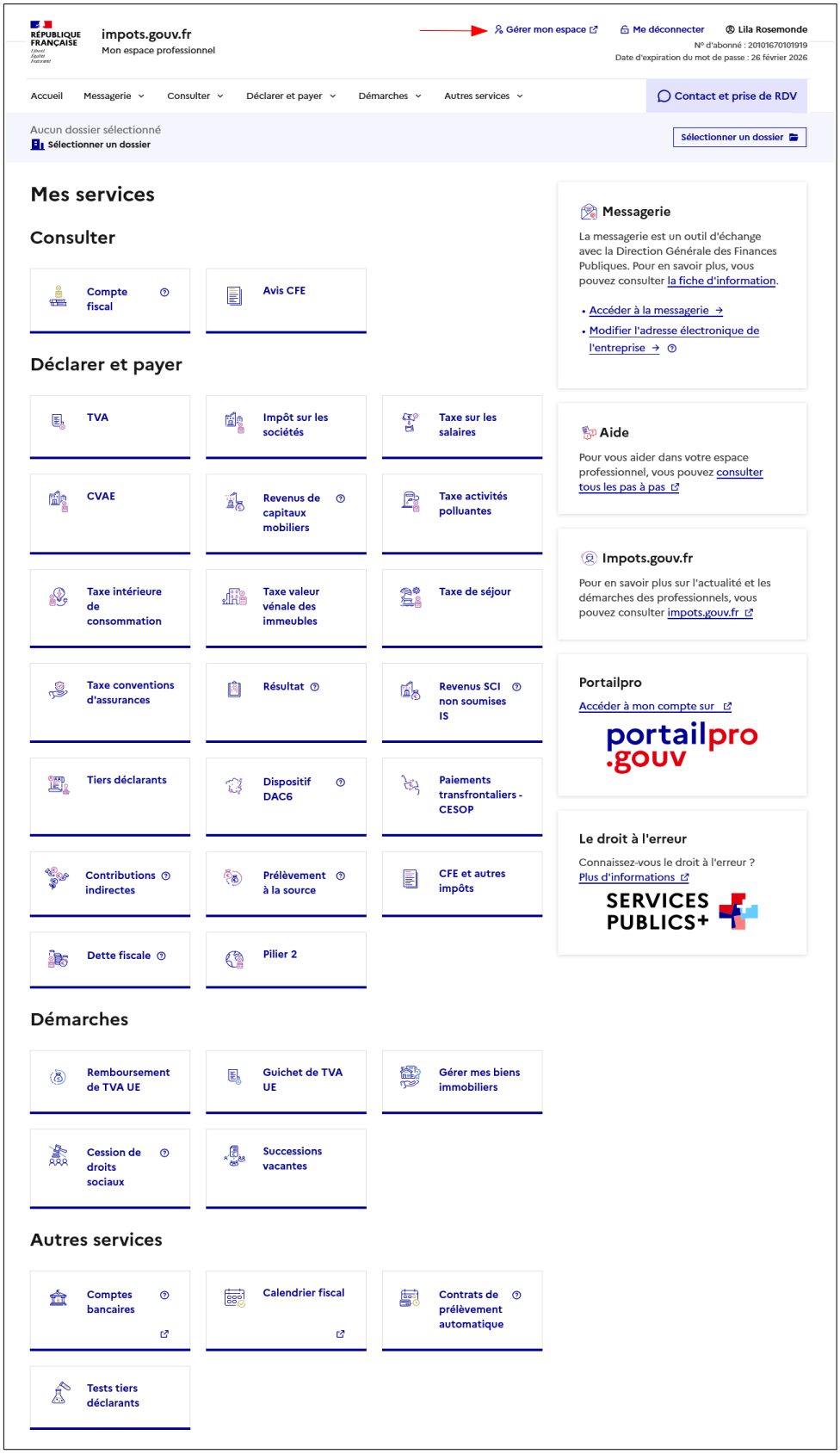
Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »

↳**Écran 2** : vous disposez de services pour **une seule entreprise** ; il vous est présenté le dossier courant avec les services associés.



↳ **Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »**

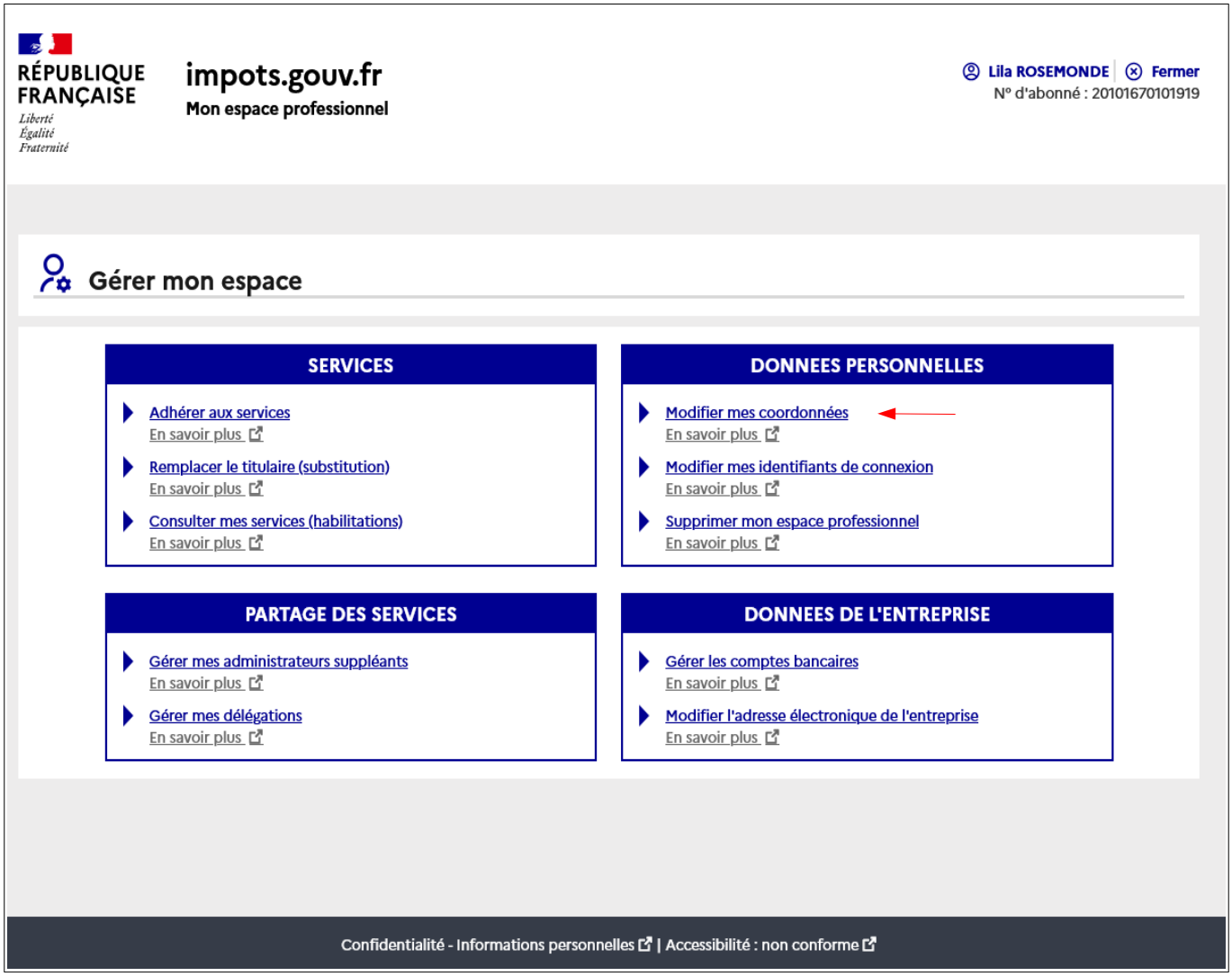
Écran 3 : vous disposez déjà de services pour **plusieurs entreprises**.



Cliquez sur le lien « Gérer mon espace »

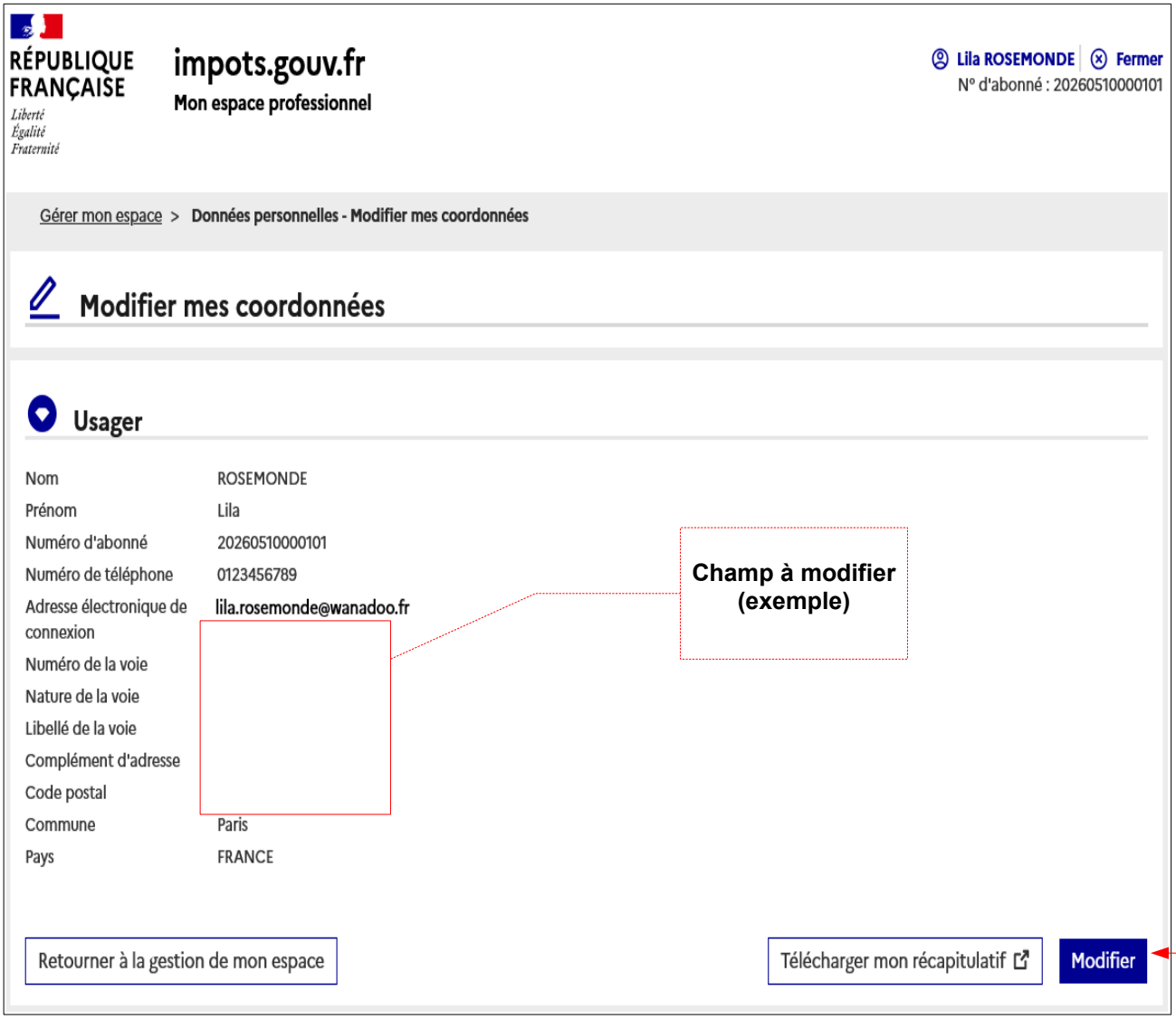
3. Modification de vos coordonnées

Dans tous les cas, après avoir cliqué sur le lien « Gérer mon espace », l'écran suivant s'affiche :



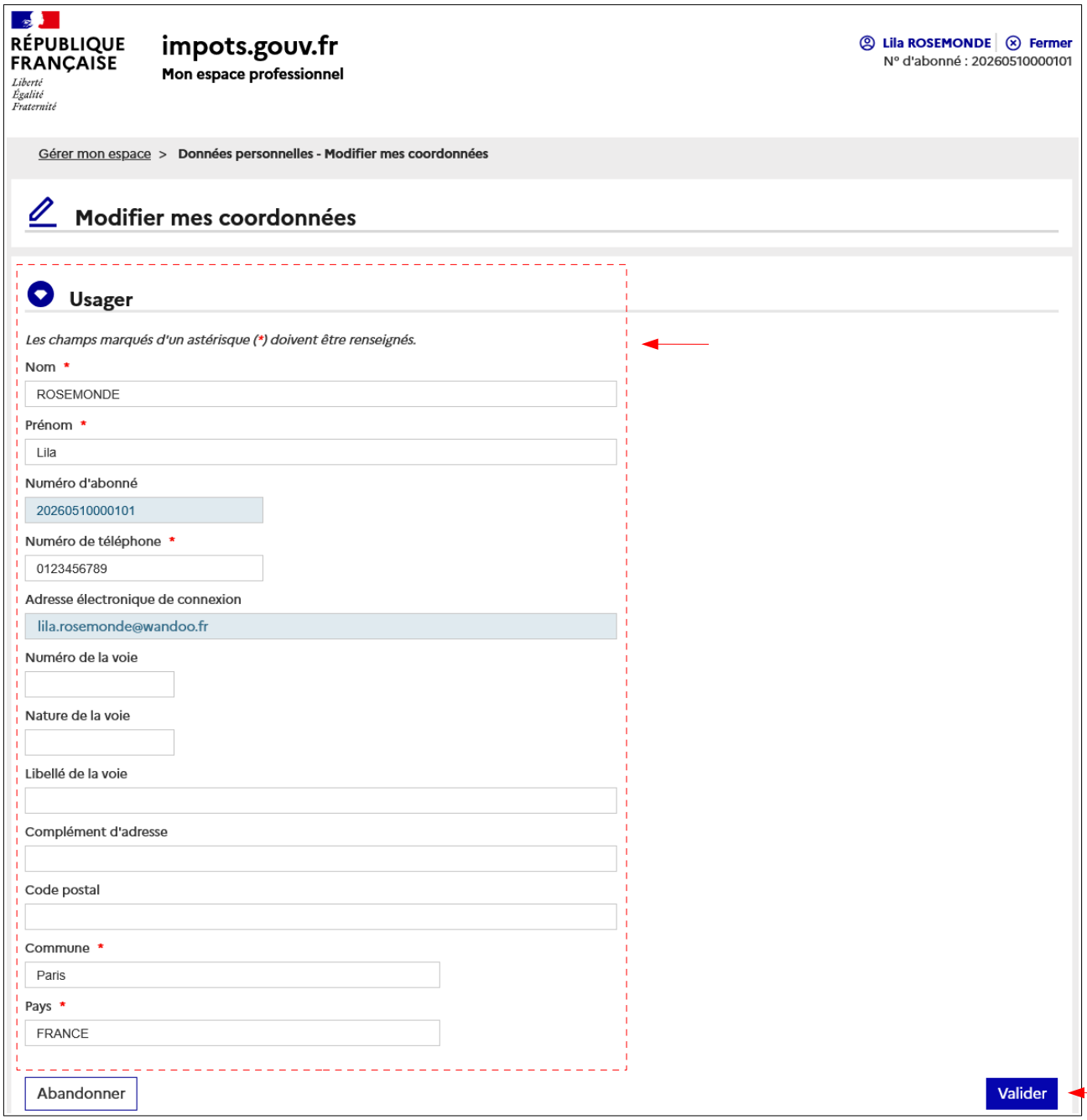
↳Cliquez sur le lien « Modifier mes coordonnées » pour commencer la procédure

Vos coordonnées, telles que renseignées jusque-là, s'affichent :



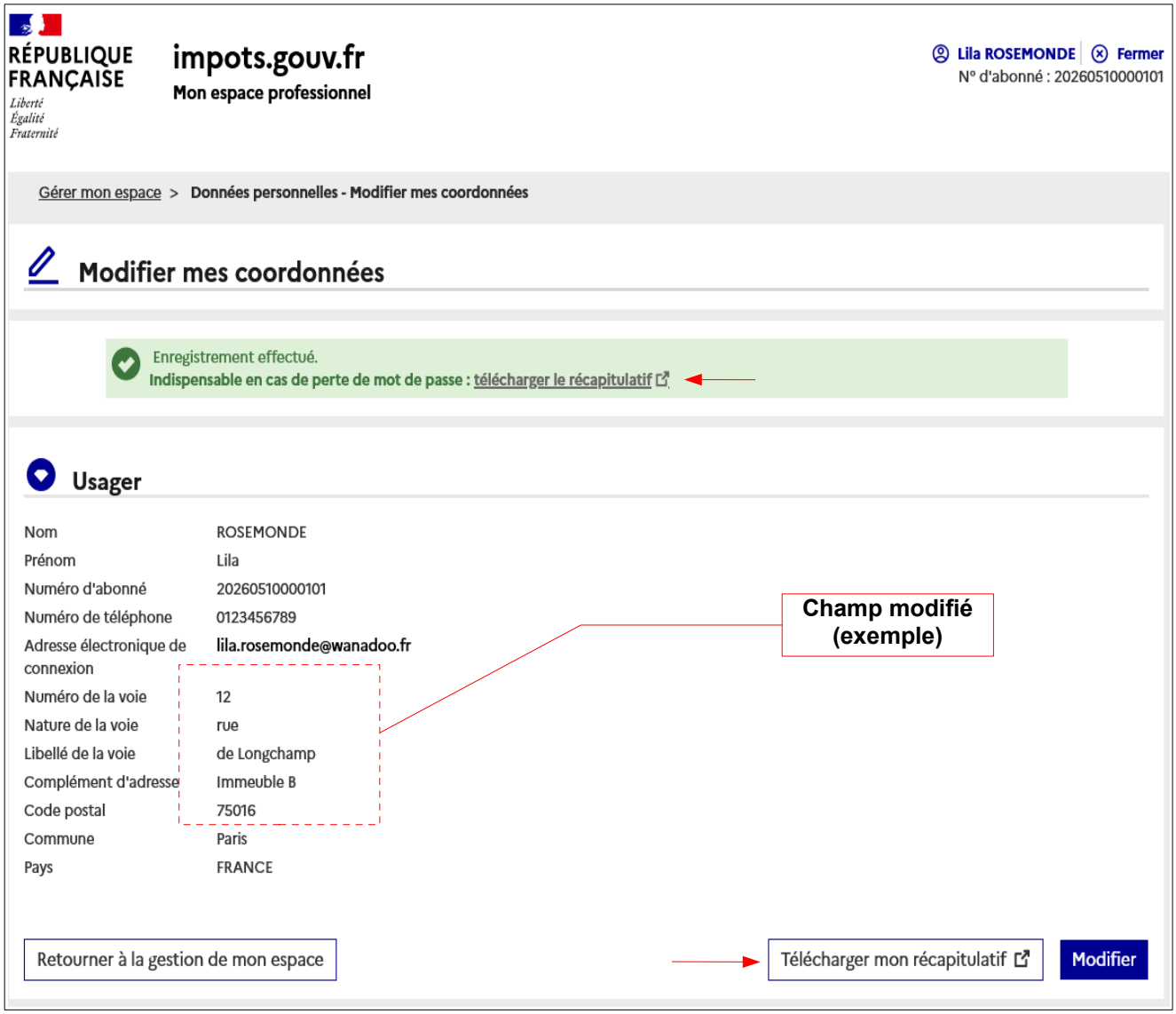
↳ **Cliquez sur le bouton « Modifier »**

Toutes les données modifiables deviennent saisissables :



↳Modifiez les données souhaitées, puis cliquez sur le bouton « Valider »

Récapitulatif des coordonnées après modification :



↳ **Cliquez sur le lien ou le bouton « Télécharger mon récapitulatif »**

⚠ Vous devez sauvegarder les informations récapitulatives de votre espace ; elles vous seront indispensables lors de certaines opérations.

🏳 **FIN DE PROCÉDURE : la modification des coordonnées est enregistrée.**

4. En cas de problème dans l'accomplissement de cette démarche

Pour tout renseignement supplémentaire, **l'assistance aux usagers des téléprocédures** est joignable de **8h00 à 18h00** du lundi au vendredi, selon deux canaux :

- ✔ le téléphone via le n° **0809 400 210** (service gratuit + prix appel) ;
- ✔ le formulaire électronique disponible depuis le site www.impots.gouv.fr > Contact et prise de RDV > Professionnel > Une assistance aux téléprocédures > Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données (EFI, GIR-Pilier 2) > Accéder au formuel.